



COLLOMBEY-MURAZ
**STRUCTURE
JEUNESSE**

LA VIE AU SEIN DE LA STRUCTURE JEUNESSE

Marquez les nom (complet) et prénom de votre enfant sur ses affaires et également lors de tout courrier/courriel (ainsi que le groupe fréquenté ou l'UAPE concernée).

N'apportez pas de petits objets et jouets personnel ; nous en avons en suffisance.

Respectez les horaires, c'est important pour votre enfant et pour l'équipe éducative.

Un placement n'est possible que sur les jours de travail des parents.

L'accueil à l'UAPE les mercredis et durant les vacances scolaires se fait uniquement à l'UAPE des Perraires (Rue du Clos-Novex 98).

Le premier matin d'école des écoliers de 1H, le soin est laissé aux parents d'accompagner leur enfant.

Pensez à lire régulièrement les informations à disposition (site internet, panneaux d'affichage, mails) et servez-vous des flyers à disposition.

Les structures d'accueil ne sont pas des lieux adaptés à la prise en charge d'enfants malades. Les enfants sont accueillis uniquement si leur état général est bon.

Prévenez-nous si vous avez donné à votre enfant un médicament avant de venir. Si nous devons lui administrer un médicament, inscrivez avec soin la médication sur l'emballage et sur le formulaire ad hoc ; donnez le médicament à l'équipe éducative.

Il y a lieu, chaque année et au plus tard pour la fin du mois de mars, de procéder à l'inscription/la ré-inscription de votre.vos enfant.s pour la prochaine rentrée scolaire, via MonPortail. Cette procédure est valable aussi bien pour les enfants qui bénéficient d'une place pour l'année en cours que pour les enfants qui sont en liste d'attente. Si cette inscription n'est pas faite dans les délais, l'enfant est désinscrit s'il bénéficie d'une place d'accueil ou retiré de la liste d'attente s'il ne bénéficie pas encore d'une place.

Il est important que chacun des 2 parents soit inscrit dans MonPortail.

Voir pages suivantes, merci

Principaux points à retenir pour l'utilisation de MonPortail :

1. Solde de votre compte

À savoir	Détails
Solde minimum	Votre compte doit en permanence disposer d'un crédit correspondant à une semaine de placement .
Exemple (août)	Pour la période du 18/20 août au 31 août , il est recommandé de prévoir un crédit correspondant à environ deux semaines de placement , auquel s'ajoute une semaine de solde permanent.
Mise à jour du solde	Le solde est actualisé les mardis et vendredis . Après un virement, un léger délai peut donc être nécessaire avant que le montant affiché soit mis à jour.
Prélèvements	Les prestations utilisées (ou excusées selon les règles en vigueur) sont déduites chaque nuit .

2. Annoncer une absence

Merci d'annoncer toute absence (maladie, sortie scolaire ou autre) **dès que possible**, et **au plus tard le jour même avant 8h00**, directement sur **MonPortail**.

3. Prestations occasionnelles (dépannage)

Demande	Délai
Demander une prestation occasionnelle	Jusqu'à la veille à 17h30
Annuler une prestation sans facturation	Au plus tard 5 jours ouvrables à l'avance

4. Période d'adaptation en crèche

Lorsqu'une période de familiarisation ou d'adaptation est nécessaire pour un nouveau placement en crèche, un **contrat spécifique de deux semaines** est établi.

Les prestations sont déduites de votre compte selon leur utilisation effective. À l'issue de cette période, le contrat de placement habituel entre automatiquement en vigueur.

5. Placements irréguliers

Pour les familles dont les jours ou horaires de travail sont irréguliers, les périodes qui ne sont finalement pas nécessaires doivent être retirées sur MonPortail **au plus tard 5 jours ouvrables à l'avance**. Toutes les prestations non-retirées seront facturées.

Les règles suivantes s'appliquent :

- les parents peuvent supprimer **jusqu'à la moitié des prestations réservées**, selon les modalités prévues par le règlement ;
- par exemple :
 - 4 prestations réservées → jusqu'à 2 prestations peuvent être retirées ;
 - 3 prestations réservées → jusqu'à 2 prestations peuvent être retirées.

Attention pour l'UAPE : les prestations sont comptabilisées par type (matin, midi, après-midi, etc.). Par exemple, si **3 matins** et **3 midis** sont réservés, vous pouvez retirer **2 matins** et **2 midis**, mais pas les **3 matins**.

Pour retirer le troisième matin, il faudra alors l'excuser, il restera cependant dû.

6. Autres informations importantes

Merci de penser à :

- informer la structure lorsqu'une **tierce personne** vient chercher votre enfant ;
- mettre à jour vos **données personnelles** sur MonPortail (adresse, numéros de téléphone, employeur, taux d'activité, etc.) dès qu'un changement intervient.

7. Rabais de fratrie

Le rabais de fratrie de **20 % dès le deuxième enfant** (hors repas) ne figure pas sur les contrats.

Il est crédité directement sur votre compte **en fin de semaine**, en fonction de la présence effective des enfants.

8. Vacances scolaires

Pour les **vacances scolaires de l'UAPE** ainsi que pour la **semaine supplémentaire en crèche**, les prestations doivent être demandées en tant que **prestations occasionnelles**, dans les délais prévus (voir les plans de fermeture).

Merci de votre précieuse collaboration !